

AU/31/1.1.3/20240516/N°54

**Objet :** Contrat de prestations de services culturels avec l'association « Le Jardin d'Alice »

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux souhaite programmer un certain nombre de spectacles, théâtre, one man show, animation, etc. ;

**Considérant** que l'association « Le Jardin d'Alice » propose un spectacle dénommé « Il a beaucoup souffert Lucifer » qui répond au besoin de la Ville ;

#### DECIDE

**Article 1 :** De signer le contrat :

- dont l'objet est 3 représentations du spectacle « Il a beaucoup souffert Lucifer » le lundi 3 juin 2024 à 10h et à 14h à la salle de la Vannerie et le mardi 4 juin à 10h au sein de l'Ecole Marcel Ripert
- avec l'association « Le Jardin d'Alice », 85 boulevard Pasteur, 84200 Carpentras
- avec un montant fixe de 2 900,00€ HT.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 16 mai 2024

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte exécutoire**

Envoyé le : 24 Mai 2024.

Affiché le : 24 Mai 2024